

IICA/CE/Res. 587 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

RÉSOLUTION N.º 587**AFFECTATION DES RESSOURCES POUR LE PROGRAMME-BUDGET 2015**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 625 (14), « Proposition de Programme-budget 2015 »,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i) À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres à la majorité des deux-tiers de ses membres » ;
- ii) À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États américains » ;

Que le Conseil, à sa Dix-septième réunion ordinaire, par la résolution de l'IICA/JIA/res. 485 (XVII-O/13), a décidé :

- i) D'approuver l'enveloppe globale du Fonds ordinaire du programme-budget 2014-2015 de l'Institut d'un montant annuel de 33 910 000 USD, financé grâce aux quotes-parts des États membres à hauteur de 27 810 000 USD par an et par des recettes diverses annuelles de 6 100 000 USD, constituées de 3 500 000 USD de recettes escomptées chaque année, et de 2 600 000 USD annuels provenant du Fonds de recettes diverses ;
- ii) De demander au Directeur général de soumettre à l'examen de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité Exécutif une proposition d'allocation des fonds autorisés pour le Programme-budget 2015, qui soit conforme aux priorités du nouveau Plan à moyen terme de l'Institut ; et

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2015 dans un format qui respecte, en matière de structure et de contenu, les exigences réglementaires en vigueur et la résolution IICA/JIA/Res. 485 (XVII-O/13),

DÉCIDE :

D'approuver l'affectation détaillée des ressources ordinaires du Programme-budget 2015 conformément aux montants alloués à chacun des chapitres, postes et priorités détaillés dans le document IICA/CE/Doc. 625 (14), "Proposition de Programme-budget 2015", dont le résumé par chapitre figure à l'Annexe A de la présente résolution.

ANNEXE A

Affectation du Fonds ordinaires par chapitre - 2015 (USD)

CHAPITRE	2015			
	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	FONDS ORDINAIRE	
			USD	%
I: Services directs de coopération technique	24 877 351	5 805 664	30 683 015	90,5%
II: Frais de direction	1 563 739	65 438	1 629 177	4,8%
III: Frais généraux et provisions	1 260 000	20 000	1 280 000	3,8%
IV: Modernisation de l'infrastructure et de l'équipement	108 910	208 898	317 808	0,9%
TOTAL	27 810 000	6 100 000	33 910 000	100,0%